

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 14 décembre 2023 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 14 décembre 2023 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 26 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, 1 personne a quitté l'instance ;

Décision n°20231212

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L.711-1 et suivants,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), et notamment les articles 175 à 177,

Vu le décret n°2016-247 du 3 mars 2016 relatif à la gouvernance des achats de l'Etat,

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

Budget initial 2024

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes pour Grenoble INP - UGA :

- 1 288 ETPT sous plafond et 335 ETPT hors plafond (total 1 579 ETPT)
- 184 144 467 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 121 176 897 € en personnel
 - 41 846 229 € en fonctionnement
 - 21 121 341 € en investissement
- 183 540 425 € de crédits de paiement dont :
 - 121 176 897 € en personnel
 - 42 081 119 € en fonctionnement
 - 20 282 410 € en investissement
- 167 348 704 € de prévisions de recettes
- - 16 191 721 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes pour l'ensemble de Grenoble INP - UGA, SACD compris :

- 14 024 876 € de trésorerie (soit une variation de – 13 943 940 € par rapport au Budget après BR 2023)
- - 2 936 837 € de résultat patrimonial
- - 351 643 € de capacité d'autofinancement
- 7 780 740 € de fonds de roulement (soit une variation de – 10 927 675 € par rapport au Budget après BR 2023)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 7
Total présents et représentés : 26
Nombre de votants : 26
Nombre d'abstentions : 3
Total des suffrages exprimés : 23

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 23

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Yves MARECHAL
Vice-président du conseil d'administration


Yves MARECHAL
Vice-président
du Conseil d'Administration
Institut polytechnique de Grenoble

Transmis au Rectorat le 18 décembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.